



SHALSHELET NEWS



Chabbat ^{T"01}
BEHAR
BE'HOUKOTAÏ

20 Mai 2017

24 Iyar 5777

E : 21H13*

S : 22h33

Horaires pour la région parisienne

* Vérifier l'heure d'entrée de
Chabbat dans votre
communauté

N°30

La Parole du Rav Brand

A l'époque du Jubilé, après avoir vendu son champ en Eretz-Israël, le vendeur pouvait exiger son rachat, en remboursant la différence du prix des années jusqu'au Yovel. Il est interdit de tromper l'acheteur sur le compte des années. Ceci s'applique autant à l'égard d'un juif que d'un non-juif. Ainsi, un juif qui se serait vendu comme esclave à un non-juif, et même s'il doit effectuer le nettoyage d'une maison d'idolâtrie, n'aura pas le droit de tromper l'acheteur pour pouvoir se libérer plus tôt : « Si vous vendez ... aucun de vous ne trompe son frère. Tu achèteras de ton prochain, en comptant les années depuis le Jubilé.... Aucun de vous ne trompera son prochain, et tu craindras ton D-ieu... », (Vayikra 25,14-16) ; « Si ton frère se vendra à un étranger, à un non juif, ou à un idolâtre, ou à une racine d'idolâtrie (pour nettoyer une maison d'idolâtrie, Rachi)... il calculera depuis l'année où il s'est vendu jusqu'à l'année du Jubilé... », (Vayikra 25,50-51). La Torah interdit donc de tromper financièrement un non-juif, même idolâtre, et même dans l'intention de sauver un juif d'une situation inconfortable concernant son judaïsme (Baba Kama 113b). Voici la Halakha: « La Torah interdit de voler, même une toute petite somme, que ce soit d'un juif ou d'un non-juif », (Choulhan Aroukh, Hochén Michpat, 348, 1-2 ; 359, 1). La tromperie est fréquemment utilisée par des banques ou autres organismes, en plaçant l'argent avec des produits « toxiques », du fait qu'il s'agisse souvent d'affaires opaques. Les Dix Commandements interdisent « lo Ta'hmod, lo titavéh ». Il s'agit de raquette, de l'utilisation de la force, de faire peur ou plus simplement de harceler son prochain jusqu'à ce qu'il cède, ou vend quelque chose dont il ne voulait pas se séparer (Rambam, Séfér Hamitvot, La'avin, 265, 266). « Celui qui désire s'approprier quelque chose de son prochain et insiste avec des amis, jusqu'à ce que l'autre abandonne l'objet convoité, bien qu'il l'ait payé cher, il aura transgressé l'interdiction de lo ta'hmod (convoiter », (Michné Torah, Guéuzel et Avéda, 1, 9). Le vol peut conduire à la faillite de la personne volée, au divorce, à l'impossibilité de

payer la scolarité, à la dépression, l'alcool et la maladie. Voler un pauvre peut provoquer sa mort: « Voler un pauvre, ne serait-ce qu'une pérouta (un centime), est considéré comme si on lui enlève son âme », (Baba Kama 119a). Le vol inclut aussi le refus de payer un salaire dû au salarié, ou de ne pas le payer à l'heure prévue (Dévarim 24, 14-15). Cette loi s'applique également pour le non paiement d'une dette, d'un loyer de maison ou de location d'objets (Baba Métsia 111a). Quant aux Dix Commandements, qui prohibent le vol, ils incluent, comme le précise le plus grand des élèves de Hillel, Yonathan ben Ouziel, dans son commentaire sur Chémot, (20, 13), la participation, l'association, de jouer le receleur, ou l'aide, physique ou juridique, envers le ou les voleurs.

Il existe une catégorie de vol plus vicieuse : les riches qui manipulent le marché et les prix, en achetant le blé aux producteurs, le stockant jusqu'à provoquer une famine, puis en le vendant au prix fort. Concernant ces gens, le roi David priait (Psaumes, 10, 9-15) : « Il se tient en embuscade près des villages, il assassine l'innocent dans des lieux écartés; ses yeux épient le malheureux, il est aux aguets dans sa retraite, comme le lion dans sa tanière, Il est aux aguets pour surprendre le malheureux; il le surprend et l'attire dans son filet. Il se courbe, il se baisse, et les misérables tombent dans ses griffes. Il dit en son cœur: D-ieu oublie! Il cache Sa face, Il ne regarde jamais... Brise le bras du méchant, punis ses iniquités, et qu'il disparaisse à Tes yeux!», (Méguila 16b) ; voir aussi Amos (8, 4-7) (Baba Batra 90b).

Les parents, enseignants ou autres rabbins ne seront pas quittes, tant qu'ils ne transmettent pas explicitement ces lois. Ceci est d'autant plus nécessaire, puisque l'homme y est attiré, comme dit la Michna: « Plus que tout autre chose, l'homme désire et aspire au vol et à l'immoralité. Celui qui se contient, aura un mérite pour lui, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, jusqu'à la fin de toutes les générations », (Makot 23b).

Rav Yehiel Brand

Annonces

Tous les Chabbat matin :
Office spécial jeunes à
9h30 suivi de plusieurs
chiourim jusqu'à 12h30 au
Beth Ménahem, 22 Avenue
du 8 Mai 1945, 95200
Sarcelles.

Pour aller plus loin...



1. La Torah dit au début de Bé'hokotaï, si nous faisons la volonté de Hachem, il y aura l'abondance et on ne quittera pas Eretz Israël. Quel est le lien entre ces deux choses?
2. Pourquoi les Béné Israël ont été exilés précisément 70 ans lors de l'exil de Babel après la destruction du premier temple?
3. Hachem nous promet que si l'on respecte la Chémitta, la terre produira ses fruits en abondance et nous mangerons à satiété. Ceci est à priori évident. Puisqu'il y aura l'abondance.
4. La Torah dit (26,26) : "10 femmes cuiront leur pain dans un même four". A priori, en quoi est-ce une malédiction?

Nathan est malade. Ses trois amis chirurgiens Mickael, Raphaël et Daniel vont tenter de le guérir. Pour cela, nos 3 chirurgiens doivent intervenir à tour de rôle sur Nathan pour le guérir. Il n'y a que 2 paires de gants stérilisées et chaque chirurgien doit se servir de ses 2 mains au moment de l'intervention. Quelle astuce leur permettra de guérir Nathan avec uniquement 2 paires de gants pour 3 chirurgiens ?

Enigmes



Dans quels livres du Tanakh, le nom de D. n'est pas mentionné ?

Pour toute information :
Shalshelet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Doit-on réciter les brahot du matin après la veillée ?

Celui qui reste éveillé toute la nuit pourra réciter toutes les brakhot du matin comme à son habitude, excepté la brakha de Nétilat Yadaïm (on se suffira d'une nétila sans brakha). On commencera donc par la brakha de "Elokaï Néchama" (précédée de "Acher yatsar **seulement** si on a été aux toilettes) suivie de toutes les brakhot .

Concernant les Birkot Hatora, il faudra attendre l'aube pour pouvoir les réciter.

- Caf Ha'haim 46.49 au nom du Arizal hakadoch et 47.26
- Rav Haim falaggi (qui précise qu'il n'y a pas lieu du tout de se montrer rigoureux en s'acquittant par une personne qui a dormi. Au contraire, il sera préférable de les réciter chacun séparément) Or letsion hekek 3 perek 18.11

- Hazon Ovadia (sur Yom tov qui précise que tel est l'avis de tous les Aharonim séfardim et qu'on n'applique pas le principe de Safek brahot lehakel sur ce minhag)

L'habitude des achkenazim est de s'efforcer d'aller aux toilettes avant de commencer la téfila pour faire en sorte de réciter la brakha de la nétila. En ce qui concerne la récitation des brahot du matin, l'habitude s'est répandue de se faire acquitter par une personne qui a dormi (Michna Beroura 46,24)

- A défaut, ils pourront tout de même les réciter, ch arouh harav 46.7
- Arouh hachoulhan O.H 46.13 qui témoigne qu'ainsi "était " leur habitude . (Et selon lui, ils devront réciter également les birkot Hatora voir Siman 47.23)

David Cohen

Réponses aux questions

1. **Le Even Ezra** explique: En effet, lorsqu'il y a la famine dans un pays, ses habitants sont obligés de le quitter pour aller chercher la nourriture ailleurs.
2. **Rachi** rapporte que c'est à cause des 70 chémitot (jachères) qu'ils n'ont pas respectées en Israël.
3. **Rachi rapporte le Torat Kohanim**: Cela signifie que même en mangeant peu, les Béné Israël seront rassasiés.
4. **Rachi explique**: Il y aura un grand manque de bois, ce qui causera que 10 femmes se partageront le même four.

Réponses Enigmes N°29 – EMOR

Enigme 1:

Il s'agit de Osnate, la femme de Yossef Hatsadik qui avait 11 frères et une sœur (Dina).

Son mari, Yossef fut un grand roi en Égypte.

Elle eut deux garçons : Efraïm et Ménaché.

Elle a grandi chez Potifar, ministre du Pharaon.

Enigme 2:

Les Bérahkot qu'il faut dire en étant debout :

La lune – le Talith – le Omer – le Chofar – la Mila – le Loulav.

Aire de jeu

Charade / Paracha

Mon premier est un mois de l'année (civile).

Mon second n'est pas si dur.

Mon dernier s'utilise souvent dans les bacs à sable.

Mon tout ne restera pas sur la touche.

Jeu de mot

Un bonnet cache souvent de mauvais poils

Devinettes

- 1) La Torah demande de sonner du Chofar l'année du Yovel. Quel jour exactement? (25,9)
- 2) Je suis un animal, devant être marqué par du rouge pour être consacré. De quelle Mitsva s'agit-il?
- 3) J'ai été prise 5 fois d'un prophète pour être donnée à un autre. De quels prophètes et de quelle lettre s'agit-il? (Rachi 26,42)
- 4) Quelles espèces végétales sont astreintes aux prélèvements du Maasser? (Rachi 27,30)
- 5) Comment la Torah appelle l'unité de mesure pour les liquides et solides? (19,36)

Haftara

La paracha Behoukotaï comporte des réprimandes : l'Éternel fait connaître à son peuple les malheurs qui s'abatront sur lui au cas où il n'écouterait plus Sa parole et ne suivrait plus Ses instructions. Parallèlement, la haftara tirée des chapitres 16 et 17 de Jérémie, annonce aussi toutes les misères qui seront le lot des habitants du royaume de Juda pour leur infidélité à D-ieu.

Yirmiya se heurtait souvent à l'hostilité du peuple lorsqu'il le blâmait pour son idolâtrie. Il ne se décourageait pas et affirme dans le premier verset que Hachem l'assistait et le protégeait de ses ennemis « *Hachem est ma force et ma puissance au jour de détresse* ». Il prédit qu'un jour (à l'époque du Machiah), les goyim reconnaîtront la vanité et l'impuissance de leurs idoles. Cependant, pour ce qui est de son peuple, c'est dès maintenant qu'il doit prendre conscience de la futilité de la avoda zara. Hachem lui annonce que ceux qui ne voudront pas le reconnaître seront contraints de découvrir combien grande est sa puissance. Aussi, la confiance qu'ils accordent aux idoles les a détournés de la mitsva de chémita ; c'est pourquoi le prophète annonce leur exil qui permettra à la terre de se reposer. Yirmiya dénonce également, une confiance mal placée en l'Homme, être de chair. A l'inverse, « *Béni soit l'homme qui place sa confiance en Hachem* ». Seule, une confiance absolue au Maître du Monde et une soumission totale à Sa volonté permettra de ramener les enfants d'Israël à l'obéissance des lois divines.

A la fin de notre haftara, Yirmiya proclame « *Hachem mikvé d'Israël* » : mikvé ayant une double signification : Hachem source d'espérance et comme un mikvé, Hachem purifie les fautes de ceux qui font téchouva.

Le dernier passouk « *guéris-moi Hachem et je serai guéri, viens à mon secours et je serai sauvé car tu es Ma louange* » a été inséré dans le texte de la amida, bien que formulé au pluriel. **C.O.**

La Paracha en Résumé

- Dans sa première partie, la parachat Behar débute par toutes les lois concernant la Chemita (jachère) et le Yovel (Jubilé).
- Dans sa seconde partie, la Torah nous apprend les lois concernant les ventes de terrains et certaines Mitsvot envers les pauvres.
- La Paracha de Bé'hokotaï commence par délivrer des Bérahkot pour ceux qui respectent la Torah et les Mitsvot.
- Elle cite ensuite 49 malédictions (qui iront sur nos ennemis).
- On peut ensuite apprendre les lois des dons qu'un homme peut faire en offrant la valeur d'un humain, d'un terrain ou d'un animal.
- Le livre de Vayikra conclut ses dernières lignes en citant les lois de celui qui aimerait racheter le maasser (dîme) des animaux ou des fruits.

Question à Rav Brand

Y a-t-il des enseignements clairs concernant le fait de garder la barbe ou de la raser ?

« Il est interdit de raser cinq endroits de la barbe, si la lame touche la peau », (Makot 20). « Quand on utilise un ciseau, on fait attention d'utiliser sa partie supérieure, ainsi la partie inférieure sépare la lame de la peau. Il ne faut pas utiliser la partie inférieure, de peur qu'on ne touche la peau avec la lame », (C. Aroukh, Yoré Déa 181,9). En ce qui concerne les rasoirs, je pense qu'il y a un grand risque que la lame touche la peau et ils sont donc à proscrire. Par contre, en ce qui concerne les tondeuses à cheveux, la lame qui coupe semble être séparée de la peau par une autre partie, et ressemble donc au ciseau cité, qui est permis. Du commentaire de Yonathan ben Ouziel, il ressort, que raser la barbe fait partie du processus de la « féminisation » de l'homme, que la Thora considère comme dégoûtant (Dévarim 22,5). Au moyen-âge, les curés se rasaient avec une lame, et les juifs les nommaient « gala'him », les rasés, et leurs écritures celles des « galahim ». Concernant le fait de tailler la barbe, il ne fait de doute qu'à l'époque des prophètes et de la Guémara, ils la taillaient avant chaque fête, comme l'ont instauré les sages, « afin de ne pas entrer dans la fête en étant négligé », (Moéd Katan 14a; C. Aroukh O.H.531). Concernant l'expression du Zohar dans la « Idra Kadicha », de ne pas porter atteinte à la « Barbe », il ne s'agit pas de la barbe humaine, mais de toute évidence d'une image et d'une allégorie.

Depuis des siècles, les non-juifs en Europe ont pris la coutume de se raser la barbe. Le Rambam écrit (Avoda Zara 10), qu'il y a une mitsva à ce que le juif soit différent des non juifs, et qu'il soit reconnaissable en tant que juif à travers son habillement et sa coiffure. C'est peut-être pour cette raison que beaucoup de juifs ne la taillent plus, selon l'interprétation d'une anecdote talmudique : « un tel apostrophait un tel qui avait une barbe bien fournie sans jamais la tailler : quelle belle barbe ! Là-dessus l'autre répond : qu'elle soit contre les raseurs (de barbe) », (Bérakhot 11a). Il a voulu dire, du fait que certains la rasent avec la lame, il la garde intégralement !

Ils gagnent en plus de ne pas être obligés de se regarder trop dans un miroir, ce qui n'est pas souhaitable pour l'homme, car c'est un geste féminin (Choulhan Arouch, Yoré Déa 182, 6 ; 156).

Ce qu'il faut savoir du Zimoun

Pourquoi doit-on faire Zimoun ?

A l'époque de la Gmara (et même avant), un homme rendait quitte toute la table du Birkat hamazone, il prévenait donc les attablés en leur demandant la permission de commencer.

Pourquoi se suffit-on de 7 qui ont mangé du pain? Car même les trois autres feront une Bérakha, il est toutefois exigé une bonne majorité d'hommes ayant mangé du pain.

Pourquoi faut-il être 3 au minimum ? Car il est écrit dans le Passouk: "Glorifiez avec moi le Nom de Hachem". Il s'agit d'un homme parlant à deux autres

Pourquoi le texte change lorsque 10 hommes sont réunis? Car la Ché'hina réside parmi dix personnes, nous évoquons alors Son nom.

Pourquoi un homme rendait quitte tout le monde? Afin d'accomplir la mitsva, Bérov am (en grand comité)

Pourquoi les enfants peuvent s'associer ? Un seul enfant de 7/8 ans peut s'associer au Zimoun à 3 ou à 10, car il faut un état de conscience que cet enfant a acquis et peut donc compléter, contrairement au minyan où il faut que l'enfant ait atteint l'âge de 13 ans.

Les femmes peuvent-elles faire Zimoun entre elles? Oui, seulement si elles sont entre elles, sinon elles sont acquittées par le Zimoun des hommes.

Halakha: Après avoir proposé de faire Zimoun et après avoir obtenu l'accord des attablés, il sera interdit de remanger sans faire la brakha.

Comprendre Rachi

" La terre se reposera un Chabbat pour Hachem".

Rachi explique: Pour Hachem, en l'honneur de Hachem.

Quelle est l'intention de Rachi dans son explication?

Dans son introduction sur Zeraim (le premier des six tomes de Michna), le Rambam demande:

Pourquoi Rabbénou Hakadoch, a-t-il placé Cheviit (Chémitta) après kilaim? S'il avait suivi l'ordre des Pssoukim dans la Torah, il aurait dû mettre Orla après Chéviit.

Il explique qu'il a choisi une Mitsva que tout homme est obligé d'accomplir, Orla ne concerne que celui qui plante.

Les commentateurs demandent: L'homme n'ayant pas de champ ou d'argent prêté n'est pas non plus concerné par la Mitsva de Chémitta?

Ils répondent: Dans Bérakhot (35b) Rava dit à ses élèves: s'il vous plaît, pendant les mois de Nissan et de Tichri, ne venez pas au Beth Hamidrach, occupez-vous de votre parnassa, afin que vous soyez libres tout le reste de l'année. Ils laissaient donc l'étude deux mois par an. En les accumulant sur 6 ans, ils perdaient un an entier d'étude. Afin de rattraper ce temps d'étude "perdu", Hachem a ordonné de ne pas toucher la terre. La mitsva de Chémitta concerne donc tout le monde, car il s'agit d'étudier la Torah pleinement.

Cela vient également répondre à une autre question: Rachi nous dit: A cause des 70 chémitot qu'ils ont annulées, ils ont été exilés 70 ans. Dans le livre de Jérémie, il est pourtant écrit, qu'ils ont été exilés à cause du bitoul torah. Selon ce que l'on a expliqué, la Chémitta vient compléter, le manque d'étude de la Torah, donc annuler la Chémitta, c'est annuler l'étude.

C'est cela que Rachi veut nous apprendre: laisse reposer la terre pour Hachem, en l'honneur de Hachem, en l'occurrence, pour étudier la Torah.

Mordekhaï Zerbib

Pirké Avot

Après nous avoir enseigné que les élèves de Avraham sont caractérisés par un œil généreux, la bienveillance et l'humilité tandis que les disciples de Bilam se distinguent par un mauvais œil, la cupidité et l'orgueil, la Michna s'interroge : quelle différence y a-t-il entre les élèves de Avraham et ceux de Bilam ?

Cette interrogation paraît évidemment incompréhensible, alors qu'on vient de décrire ces deux catégories d'élèves comme étant aux antipodes.

Le livre Maor Chébatrah rapporte des midrashim étonnants.

Alors que Hakadoch Barouh Hou s'adresse à Bilam, le sommant de ne pas se joindre à la délégation que Balak lui a envoyé pour maudire le peuple juif, déclarant " Tu N'IRAS PAS avec eux", Bilam comprend " tu n'iras pas AVEC EUX" mais avec une délégation plus prestigieuse qui correspond mieux à ton honneur. Plus surprenant encore, un dialogue entre Hachem et Bilam où Bilam Lui demande

d'anéantir le peuple juif afin qu'il soit plutôt servi par le monde entier, ce à quoi Hachem lui répond : " ce n'est pas pour mon honneur que tu formules cette requête mais par haine des juifs. Comment Bilam, seul homme sur terre dont la prophétie égalait celle de Moché , pouvait-il s'imaginer "rouler" Celui qui scrute les cœurs. La seule réponse possible est que Bilam leurrait avant tout sa propre personne. Son mauvais œil l'a convaincu de la Mitsva impérieuse de maudire le peuple d'Israël pour grandir l'honneur de Hachem.

Son orgueil l'a poussé à interpréter l'ordre Divin "Tu n'iras pas avec eux" comme l'enjoignant à réaliser cette Mitsva dans des conditions conformes à son rang de prophète des nations. Bilam était donc persuadé d'être un Tsadik entier animé uniquement par la volonté de glorifier Hachem... jusqu'à ce que Hachem lui révèle que sa véritable motivation réside dans Si Bilam était lui-même incapable d'identifier le

mal comme étant le "moteur" de ses actes, combien nous est-il difficile de discerner entre l'élève de Avraham, réellement animé par l'amour de Hachem, et celui de Bilam dont la motivation réelle est l'assouvissement de ses pulsions malsaines.

Ces deux élèves sont tellement semblables dans leurs actes, leurs discours, voire leur tenue vestimentaire que le Tana en vient à se demander : comment donc les distinguer ? Sa réponse : "sur terre", rien ne permet de les différencier mais "sous terre", la route qu'ils prendront révélera leur vraie nature puisque les uns se dirigeront vers le Monde futur tandis que les autres feront cap vers le Guéhinam. Seule l'étude de la Torah en général, et du Moussar en particulier, peut nous aider à clarifier nos réels objectifs, afin de devenir des Juifs authentiques, prêts à recevoir la Torah.

Michael UZAN



La Force de la Parole

La Torah nous décrit cette semaine dans la Parachat Béhar, la mitsva de la Chemita. Celle-ci nécessite de laisser la terre en jachère pendant 1 an tous les 6 ans.

Le Passouk dit : « Et la terre donnera son fruit, et vous mangerez à satiété... et si tu te demandes : que mangerons-nous la septième année si nous ne semons pas ni ne récoltons pas ? Alors J'ordonnerai Ma bénédiction pour vous lors de la sixième année et la récolte sera triple. »

Quelle est la nécessité d'apporter la question que se pose l'agriculteur ? (Que mangerons-nous ?) La Torah aurait pu dire directement que la récolte de la sixième année sera triple pour palier au manque de la septième ! Pourquoi introduire par le questionnement de l'homme ?

La Lev Eliahou répond à partir du Sforno qu'il y a en fait 2 niveaux à distinguer : le premier est celui de l'homme qui respecte la loi de la Chemita avec une grande confiance en Hachem. A tel point qu'il n'éventualise même pas le manque de la septième année. La Torah lui réserve une brakha qui n'est pas quantitative mais qualitative. A savoir, que la même récolte lui permettra de vivre durant toute la Chemita. Il existe par contre un second niveau, celui de l'homme qui se pose des questions quant à sa subsistance de la septième année. La Torah lui répond alors qu'il aura une brakha quantitative, c'est-à-dire qu'il verra physiquement sa récolte se multiplier. Ce qui le rassurera pour aborder la Chemita. Malgré tout, pour gérer ce surplus de brakha, il devra fournir un travail plus

conséquent pour récolter et stocker. Ce qui n'était pas le cas pour celui qui avait une confiance parfaite. La brakha de chacun dépend donc de la confiance qu'il met en Hachem.

A travers cet enseignement du Lev Eliahou, il est intéressant de remarquer que les mots que l'on emploie sont souvent révélateurs d'une problématique plus profonde. (Comme la question de cet homme qui laisse apparaître un manque de Emouna.) Pour comprendre les autres, il faut souvent chercher à percevoir ce que les mots renferment. Une question est parfois le symptôme d'un malaise ou d'un trouble. Le comprendre permet ainsi d'apporter une solution et non une simple réponse.

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphael Ben Yossef Samama



Israël-Meir est propriétaire d'une grande bijouterie à Anvers. Un jour du mois de Eloul, il se réveille à quatre heures du matin pour dire les séli'hot. En route vers la choule, il passe devant sa boutique et découvre que la porte du magasin est ouverte et que deux grands gaillards (qui paraissent juifs) sont en train de le vider et de charger leur voiture stationnée juste devant. Sachant qu'ils auront fini leur cambriolage avant l'arrivée de la police, et qu'il n'a aucune chance contre ces colosses, il imagine un stratagème pour les stopper. Il monte chez son ami qui habite au-dessus de sa boutique, et avec son aide, il jette un gros meuble sur l'avant de la voiture, afin de détruire complètement le pare-brise et la console du véhicule en le rendant inutilisable. En entendant le fracas et voyant les dégâts, les cambrioleurs décident de prendre la fuite sans rien emporter. Israël Meir est content du résultat et promet à son ami de lui rembourser le prix du meuble. Mais voilà que quelques jours plus tard, Israël-Meir apprend avec surprise que la voiture qu'il a complètement détruite avait en fait été volée à Reouven par les mêmes brigands pour perpétrer le cambriolage. Reouven vient donc demander remboursement à Israël-Meir en arguant qu'un homme est toujours responsable des dégâts qu'il cause et même s'ils sont causés en cas de force majeure. Le choulhan

Arouh nous enseigne aussi qu'une personne qui sauve sa vie grâce au bien de son ami est obligée de le rembourser. A cela, Réouven ajoute que sa voiture était équipée d'une puce GPS qui avait déjà alerté la police. Israël-Meir qui ne veut pas attendre que Roch Achana passe avec cette plainte sur la conscience se dépêche donc d'aller trouver le Rav pour lui demander s'il est coupable puisqu'il ne pouvait se douter que la voiture était volée.

Rav Zilberstein nous apprend tout d'abord qu'une personne qui voit son ami commettre un vol, a le droit de lui entraîner une perte d'argent afin de l'arrêter et qu'ainsi il ne faute pas. Il apprend ceci du Rambam qui dit que si on voit un juif portant un habit contenant du lin et de la laine (d'ordre toranique), on lui sautera dessus et déchirera son habit afin de le sauver de la avéra. On apprend de là que l'action de Israël-Meir était un devoir qui incombait à tout juif et nous ne pouvons le rendre 'hayav puisqu'il accomplit un devoir en n'étant pas censé savoir (cas de force majeure) que la voiture ne leur appartenait point. Et même si Israël-Meir était plus dans une intention de sauvetage que d'accomplissement d'une mitsva, son action est quand même un devoir, donc on ne pourra le rendre coupable d'avoir accompli un devoir.

Haim Bellity

A la Rencontre de Nos Sages

Rabbi Yéhouda Halévi

Né à Tolède en 1080, Rabbi Yehouda ben Shmouël ibn Alhassan Halévi (surnommé le Chantre de Sion) est un rabbin, philosophe, médecin et poète sépharade. Très jeune, il parcourt l'Espagne en proie aux guerres entre chrétiens et Almoravides. Il descend au pays d'al-Andalûs (Andalousie actuelle) où il complète ses études avec le grand Ri''f. Il remporte une compétition de poésie à Cordoue, puis rencontre à Grenade les poètes sépharades Moshe ibn Ezra et Avraham ibn Ezra, avec lesquels il sera lié toute sa vie durant. Agacé par l'attrait qu'exercent christianisme, islam et philosophie jusqu'au sein du peuple juif, il rédige vers 1140, à la fin de sa vie, son grand-œuvre de philosophie juive, le Kouzari, en réponse aux questions d'un Karaïte dira-t-il, s'inspirant de la conversion au judaïsme du roi des Khazars et de son peuple quatre siècles auparavant. Il est aussi l'auteur d'élégies, regroupées sous le nom de « Sionides » (ou « Odes à Sion »), basées sur les poèmes de nostalgie pour le pays de Sion, dont certaines sont reprises dans la liturgie traditionnelle du 9 av, qui commémore la chute du Temple de Jérusalem. L'une de ces odes, Tsion halo tishali (« Sion, que ne t'enquiers-tu pas »), bien que non composée dans un but liturgique à l'origine, a cependant intégré le rituel de l'ensemble des courants juifs. Celle-ci a également été mise en musique sous de multiples mélodies et appartient au répertoire des chansons populaires. Grand partisan du retour à Sion, Rabbi Yéhouda Halévi meurt en 1141 avant d'avoir pu embarquer pour la Palestine. La légende le fait mourir aux portes de Jérusalem sous les sabots d'un cavalier arabe. Ses écrits traitent d'un grand nombre de sujets mais son amour pour D.ieu, la Torah et la terre d'Israël resteront sa plus grande emprunte. Jusqu'à aujourd'hui, Rabbi Yehouda Halévi reste vivant par le biais de sa poésie et de ses autres ouvrages. Il continue d'être une source intarissable pour tous ceux qui cherchent la beauté spirituelle et la sagesse divine.

David Lasry